

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_098 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE PROJET "MOBILITÉ" - RENOUVELLEMENT

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a comme compétence obligatoire l'aménagement de l'espace communautaire, et notamment l'organisation de la mobilité.

Afin d'impulser, d'organiser et de piloter la mise en œuvre de la politique de mobilité et des déplacements de la CABA ainsi que la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le Projet de Territoire de la Collectivité en la matière, le Conseil Communautaire a créé par délibération n° DEL_2021_094 en date du 24 juin 2021, un poste de chargée de projet « Mobilité » pour une durée de 2 ans, qui arrive à son terme le 18 juillet 2023.

Aussi, pour poursuivre les actions engagées et la mise en œuvre de nouveaux projets, il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler le contrat de projet « Mobilité » pour une durée supplémentaire de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de renouveler le poste de chargée de projet « Mobilité » pour une durée de six mois, en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.332-24, L.332-25 et L.332-26, les missions du postes restant inchangées et les caractéristiques de cet emploi étant définies ci-après :

Caractéristiques :

- Statut : Contrat de projet - Emploi contractuel
- Rémunération : IB 525 - IM 450
- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction A4 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023
- Régime de travail : Temps complet
- Durée : 6 mois

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie A de la filière administrative seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce renouvellement de contrat, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.